

589/254/2026

OBJET :

Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

ARRETE DU MAIRE

Madame Le Maire de la commune de LE SOLER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'arrêté n°594/261/2021 en date du 05/08/2021 fixant les lignes directrices de gestion de la collectivité,

- A R R Ê T E -

ARTICLE I – Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Madame BONNEFILLE Patricia	Adjoint administratif ppal 2 ^c - Echelon 11	01/01/2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

ARTICLE II – Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LE SOLER, le 23/06/2026

**P/Madame Le Maire,
L'Adjoint délégué,**

Stéphane MAROSELLI.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Notifié le :

Signature de l'agent

